



INFORMATIONS – MAI 2010

Les rencontres nationales de mars 2010

Elles ont rencontré beaucoup de succès :

- par le nombre : environ 600 participants (directeurs, cadres, présidents d'association et de fédérations, plusieurs responsables de la direction générale de la cohésion sociale, experts, direction générale d'UNIFAF, responsables économiques...)
- par la qualité des interventions et des débats

Les deux sessions de formation d'une durée de 5 jours : « les fondamentaux pour les directeurs et cadres d'ESAT »

A Lille (31 mai au 4 juin 2010) et à Bordeaux (21 au 25 juin 2010) suscitent toujours beaucoup d'intérêt. Le nombre des participants est maximum (plus de 30 pour chaque session).

Les deux sessions de formation sur « la mise en place de la formation professionnelle des travailleurs handicapés d'ESAT »

Qui auront lieu à Paris, ont suscité une très forte adhésion. Nous avons été obligés de proposer à un certain nombre de candidats de s'inscrire à celles de l'année 2011.

Les livrets-sécurité pour les travailleurs handicapés

Ils font l'objet de nombreuses commandes des ESAT (pour commander : voir site andicat.org)

Le financement des ESAT

Nous tentons de suivre de près les modalités pratiques qui seront adoptées ; pour le moment, les informations sont contradictoires et demandent, en tout état de cause, à être clarifiées.

Nous poursuivons également la sensibilisation des parlementaires aux dérives et à l'irréalisme des tarifs-plafonds, tout en indiquant notre forte opposition à tout nouveau système qui serait fondé sur la pathologie ou sur la dépendance.

Les instances consultatives des ARS

Nous avons déjà proposé à Monsieur Heyriès (DGCS) et à tous les directeurs d'ARS, d'inviter les délégués régionaux d'ANDICAT à participer aux instances consultatives des ARS.

Nous avons eu quelques réactions positives. Il faudrait maintenant que tous les délégués régionaux (ré)écrivent au directeur de leur ARS pour confirmer cette demande.

Les adhésions 2010

Enfin, pour ceux qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation 2010, il faudrait le faire car ANDICAT, association libre et indépendante, vit de ses activités et de l'implication de ses adhérents.

Enfin, il ne faut pas oublier d'organiser régulièrement des réunions régionales et de nous en transmettre les contenus. C'est la condition d'une bonne adéquation entre les préoccupations « de terrain » et les positions officielles d'ANDICAT.

Bien cordialement à tous
Gérard ZRIBI
Président d'ANDICAT